

UNE STRATÉGIE À LONG TERME POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER

Par son approche et les gestes concrets qu'il pose, le Gouvernement du Québec entend se démarquer comme un chef de file dans l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

La stratégie à long terme qui sera adoptée constituera la base des mesures de protection et de restauration des éléments clés de l'habitat du caribou forestier. La clarification des exigences en matière de protection de l'habitat contribuera à accroître la prévisibilité de l'activité économique liée à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. La rigueur et le caractère durable des pratiques d'aménagement dans les habitats visés seront mis à l'avant-plan. La capacité du Québec à relever ce défi d'aménagement, dans le respect du cadre légal et de ses divers engagements, contribuera à positionner de manière avantageuse sur les marchés les ressources issues de la forêt boréale.

En outre, la stratégie à long terme sera mise en place en tenant compte des répercussions socioéconomiques, dans le respect des principes de développement durable. Des mesures seront prises en vue d'atténuer les répercussions négatives des interventions envisagées dans les régions concernées. À titre d'exemple, le gouvernement examine la possibilité de proposer de nouvelles sources d'approvisionnement en bois, notamment en appliquant de nouvelles modalités d'aménagement forestier. Des avenues génératrices de richesses à partir du bois sont aussi explorées, telles que le développement de produits à valeur ajoutée et les possibilités liées à la deuxième et à la troisième transformation du bois.

Grâce aux suivis effectués, le gouvernement s'assurera que les efforts de protection de l'habitat du caribou sont bien ciblés et que les modalités d'aménagement de cet habitat conduisent aux résultats escomptés. Cette stratégie constituera ainsi une référence en matière de conservation des espèces menacées ou vulnérables.

FORÊTS,
FAUNE ET
PARCS

UNE STRATÉGIE EN ÉLABORATION POUR PROTÉGER L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER

Avril 2018

Vivant au Québec dans la forêt boréale, le caribou forestier est une espèce désignée comme vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Sa population est actuellement estimée à près de 7 000 individus.

Le Gouvernement du Québec s'est doté, en avril 2016, du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

Par ce plan d'action, le Gouvernement du Québec vise à mettre en œuvre une approche pondérée qui consiste à concentrer la majeure partie des efforts de protection sur les éléments clés de l'habitat du caribou forestier, là où les chances de succès sont les meilleures. Conformément à ce plan d'action, le Québec adoptera prochainement une stratégie à long terme pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a le mandat d'élaborer la stratégie, en collaboration avec les autres ministères et organismes concernés.



➔ Délimite de grands territoires dans lesquels sont déployés des efforts pour favoriser l'autosuffisance du caribou forestier :

- Viser le maintien de la qualité de l'habitat dans des territoires faiblement perturbés et la restauration de territoires forestiers perturbés fréquentés par le caribou;
- Élaborer de nouvelles orientations et modalités d'intervention de mise en valeur du territoire et des ressources afin de limiter les perturbations dans les territoires ciblés. À titre d'exemple :
 - Dans le cadre d'essais visant à restaurer l'habitat du caribou forestier, démantèlement et reboisement de près de 80 km de chemins multiusages, en s'inspirant du projet expérimental de la communauté innue d'Essipit;
 - Développement d'une nouvelle méthode de déploiement des chantiers de récolte visant à réduire l'empreinte à long terme des perturbations et à accélérer le retour d'un habitat favorable au caribou forestier, notamment en prévoyant le démantèlement de chemins à la suite de la récolte.

➔ Analyse les effets sur l'habitat, l'économie et l'emploi de divers scénarios de mise en œuvre de la stratégie à long terme.

➔ Soustrait à la récolte forestière plus de 34 000 km² et adapte les interventions forestières afin de maintenir des habitats de qualité pour l'année 2018-2019.



DES EFFORTS DE PROTECTION ET DES MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉES POUR FAVORISER L'HABITAT DU CARIBOU

Afin de maintenir une masse critique d'habitats favorables au caribou forestier, le Gouvernement du Québec :

- ➔ A désigné une nouvelle limite territoriale des forêts attribuables, qui permet de soustraire à l'aménagement forestier environ 65 % de l'aire de répartition du caribou forestier.
- ➔ A annoncé la création de l'aire protégée de la rivière Broadback (9 134 km²).
- ➔ A également annoncé la création de l'aire protégée des Caribous-forestiers-de-Manouane-Manicouagan (10 194 km²).
- ➔ Met en œuvre le Règlement sur l'aménagement durable des forêts, qui comporte des modalités spécifiques à la protection de l'habitat du caribou forestier.



UN SUIVI RIGOREUX DES POPULATIONS DE CARIBOUS FORESTIERS À LONG TERME

Pour assurer la réussite des actions prévues au Plan d'action, le Gouvernement du Québec :

- ➔ A prévu à cette fin une enveloppe de 7 M\$ sur trois ans pour soutenir le suivi à long terme des populations. Cette enveloppe permet de :
 - Tripler le nombre de colliers émetteurs permettant le suivi des caribous forestiers afin de le porter à plus de 230;
 - Réaliser de nouveaux inventaires aériens sur une large part de l'aire de répartition du caribou, y compris les zones pour lesquelles moins de connaissances sont disponibles actuellement, notamment au nord de la limite territoriale des forêts attribuables.
- ➔ A implanté un cadre rigoureux de suivi des populations à long terme visant à :
 - Accroître les connaissances sur l'état et la dynamique des populations de caribous, leur tendance démographique et les facteurs de mortalité;
 - Établir des modalités de gestion pour favoriser l'autosuffisance de certaines populations, notamment sur la base de l'expérience acquise en matière de contrôle des prédateurs;
 - Évaluer les effets des mesures de protection de l'habitat sur les populations de caribous à partir des données amassées et valider les mesures d'aménagement qui seront mises en œuvre conformément à la stratégie à long terme.

➔ En plus d'avoir interdit la chasse sportive depuis 2001, le gouvernement accroît les efforts de sensibilisation auprès des utilisateurs du territoire quant aux meilleurs comportements à adopter à l'égard du caribou forestier, dans le but de réduire le dérangement et la mortalité.

UNE CONTRIBUTION SOUTENUE DES PARTENAIRES ET DES GROUPES INTÉRESSÉS, DONT LES PREMIÈRES NATIONS

Le Gouvernement du Québec tient des échanges et mène des consultations, afin de prendre en compte les divers enjeux liés à la protection du caribou forestier. Pour ce faire, il fait notamment appel :

- ➔ À la Table des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action, créée en janvier 2017.
 - La Table réunit, sur une base régulière, des représentants de l'industrie forestière, du milieu municipal, des groupes environnementaux, des syndicats du milieu forestier ainsi que des Premières Nations concernées. Elle constitue un forum de choix pour échanger sur les préoccupations de tous ces acteurs et sur la stratégie à venir.
- ➔ À la Table Québec–Premières Nations mise en place en décembre 2017.
 - La Table propose la collaboration et la contribution des Premières Nations concernées, compte tenu de l'importance que revêt le caribou au sein de leurs cultures.
- ➔ Aux experts gouvernementaux et universitaires et à l'équipe de rétablissement du caribou forestier.
 - Ils sont sollicités au regard de la validité scientifique des approches proposées et contribuent à divers travaux.

Le Gouvernement du Québec est aussi en relation avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

➔ Le Gouvernement du Canada a mis en place un forum d'échanges sur le caribou forestier regroupant un ensemble d'intervenants à l'échelle canadienne et auquel le Québec participe activement.

➔ Le Gouvernement du Québec travaille de pair avec les provinces et les territoires concernés, dans une perspective d'analyse comparative et de mise en commun des connaissances, ainsi que pour dégager des positions communes.